



Convocation expert judiciaire non présentation avocat

Par **arcane**, le **29/10/2008** à **17:45**

j'ai entamer mes procédures avec un avocat (X) le nom de son cabinet au même nom, en 2005 avec une dizaine de RDV préalable, puis j'ai fait la connaissance d'un sous-traitant à un avocat (Y) dans la salle d'attente de l'expert en question et cela 3 minutes avant que l'expert nous fasse rentrer, voilà MR donc... je ne peut considérer que mon avocat s'est déplacé juste pour un brouillon, puisque le rapport a été intégralement remanié en complicité avec la partie adverse. Je pense que je me suis fait voler $2000 + 1116 + 538 = 23968$ francs, sur dans mon terme un RDV medico-juridico-legal a caractère mafieux légal?? sachez que la secu m'a déclaré en [fluo] Bonjour, ma question est simple je payer 1116 euros de déplacement + 538 d'honoraire mon avocat pour me représenter et m'assister lors d'une expertise judiciaire, j'ai payé 2000 euros. Le RDV s'est passé en 2 fois. donc la 1ère fois en présence des 2 parties + leur avocat le survol par l'expert de la globalité de chaque partie de ma plainte envers le chirurgien présent, puis STOP l'expert judiciaire coupe la réunion et donne un autre RDV pour finaliser le rapport puis l'osculatation de mon corps. Le 2ème RDV malgré ma demande de confirmation à mon avocat de la date par gouverne, je me présente comme convenue dans le cabinet de l'expert surprise !! mon avocat est absent, puis en tout symbiose je participe à mon osculatation avec l'expert avocat adverse et l'expert judiciaire et le remaniement du rapport final, je suis resté de marbre devant l'expert qui demandais à la partie adverse l'accord de chaque mot en copinage, après quelques renseignements je suis certain, que la déontologie de l'expert ne lui autorise pas d'oublier une des 2 parties, mon avocat aurait du demander un (renvoi) pour la partie manquante au pres du tribunal ou au parquet [fluo][fluo][fluo] incapacité permanente de travail avec une pension d'incapacité de 620 euros par (trimestre) à 30% et j'ai une rente de 354 euro par (moi), à 13%. ma question??? puis-je redemander mon argent ou demander à mon avocat de me faire un avoir de son déplacement + honoraire, puisque le brouillon de 1ère partie a été remanié sans ma partie

d'avocat ?